

Nantes, le 29 janvier 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Revenus et pauvreté : indicateurs 2021 au niveau de la commune

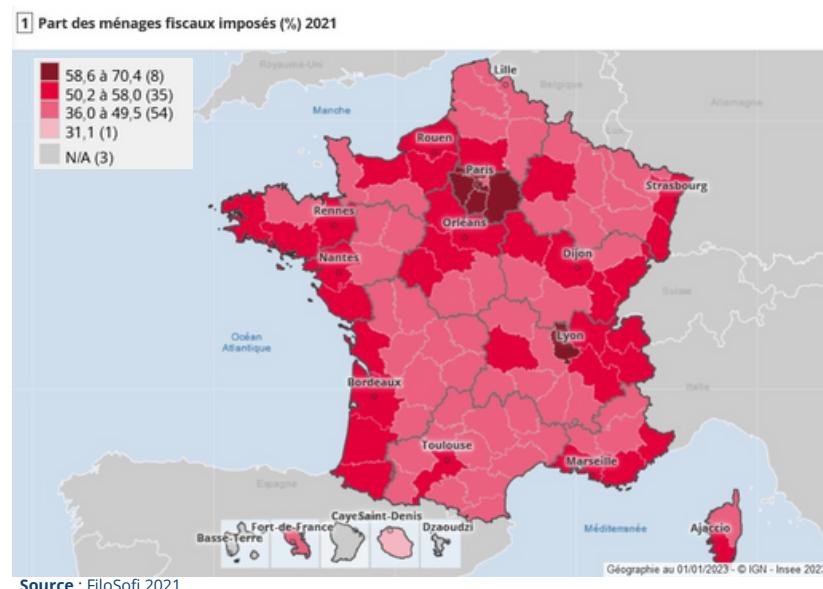


Les données 2021 sur les revenus et la pauvreté dans les territoires, issues de la source FiloSofi, sont disponibles sur le site [Insee.fr](https://insee.fr)

Le **fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)** donne un éclairage sur les revenus et la pauvreté dans les territoires. Il renseigne sur la structure et la distribution des revenus, sur les inégalités des niveaux de vie selon les territoires, et selon les caractéristiques socio-démographiques des ménages.

Nous vous proposons une synthèse des indicateurs les plus consultés par les utilisateurs au niveau communal, à savoir le taux de pauvreté, la médiane de niveau de vie ainsi que le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>e</sup> décile.

**Les 298 communes de votre région** (géographie en vigueur au 01/01/2023), y sont triées par taux de pauvreté décroissant puis par niveau de vie médian croissant.



### Précision et avertissement :

Les statistiques diffusées sont issues du fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi). Elles proviennent du rapprochement des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations.

L'Insee préserve la confidentialité : les communes dont le taux de pauvreté est couvert par le secret statistique ne figurent pas dans les fichiers. La diffusion concerne les communes de plus de 1 000 ménages ou de plus de 2 000 personnes. Tout indicateur ne peut être diffusé que s'il concerne au moins de 11 ménages fiscaux. De plus, conformément aux engagements pris auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), les taux de pauvreté inférieurs à 5 % sont tronqués à 5 %.

Il convient d'utiliser les indicateurs de revenus et de pauvreté de la source FiloSofi 2021 avec précaution. En effet, certains dispositifs exonérés d'impôts sur le revenu, et notamment ceux de 2020 reconduits en 2021 (exonération des heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) ou concernant les revenus exceptionnels perçus au titre des mesures d'urgence économique et sociale (prime Covid aux soignants et fonds de solidarité pour les entreprises) ne sont pas pris en compte dans FiloSofi ou le sont à des niveaux de couverture différents d'une année sur l'autre.

### Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages

Cartes et données locales : <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator>